



Documents officiels ERASMUS+

p. 2-4 : Charte ECHE

p. 5-8 : Déclaration en matière de stratégie

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Cofinancé par
l'Union européenne



European
Commission

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

Institut d'Anchin

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ :
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des lignes directrices relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de l'auto-évaluation de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

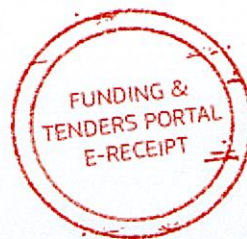
l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.

Cachet

INSTITUT D'ANCHIN
Route de Rieulay
59146 PECQUENCOURT
Tél. : 03.27.86.42.54

Nom et signature du Représentant légal





Digitally sealed by the European Commission
Date: 2021.06.03 18:41:51 CEST

This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne. ☒

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Description générale de l'établissement:

Formation initiale sous tutelle du Ministère de l'Agriculture:

- Secondes générales et technologiques
- Bac technologique
- Bac général S (Scientifique)
- BTSA Technico Commercial Produits alimentaires et boissons

Formation initiale sous tutelle de l'Education Nationale:

- Secondes générales et technologiques
- Bac général S (Scientifique) et ES (Economique et Social)

Formation continue et apprentissage:

- BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social.
- BTSA Technico Commercial Agrofournitures Produits alimentaires et Boissons

L'Institut d'Anchin compte 520 élèves et étudiants ainsi que 90 stagiaires et apprentis.

Dès la création du BTSA TC à l'Institut d'Anchin en 1989, l'établissement a mis en place une politique linguistique rendant obligatoire l'apprentissage de deux langues vivantes alors que seule la LV1 est obligatoire dans le référentiel du diplôme. Chaque année, les étudiants en BTSA TC partent obligatoirement en stage à l'étranger. C'est une stratégie qui repose sur une mobilité de 4 à 5 semaines de nos étudiants avec des préoccupations linguistiques, culturelles et surtout professionnelles. Cela fait partie intégrante de notre cursus, alors que ce stage à l'étranger n'est pas obligatoire pour les BTS TC. L'établissement a dès lors choisi une ouverture à l'international pour les étudiants. Nos partenaires sont davantage des petites ou moyennes entreprises.

Jusqu'à aujourd'hui les pays d'accueil sont : l'Angleterre, le Canada, l'Irlande, la Hollande, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Australie, Malte, la Nouvelle Zélande, la Belgique, le Maroc.

Le choix du stage à l'étranger est en adéquation avec notre formation et s'inscrit dans un enseignement capacitaire et est évalué dans une capacité intitulée : « Communiquer avec un étranger sur un produit et sa filière » en expression orale professionnelle. Les modalités de l'évaluation de l'étudiant pour l'examen s'appuient sur un dossier de stage et un produit étranger ramené par l'étudiant et peuvent être alors alloués pour cet examen cinq crédits ECTS après validation. Le suivi pédagogique de l'étudiant quant à son stage à l'étranger commence dès la recherche du dit stage. Une personne, responsable du suivi de stage, est d'ailleurs chargée d'accompagner l'étudiant. Il y a un lien constant avec l'entreprise, l'établissement et l'étudiant avant, pendant et après la période de stage. Le suivi s'effectue le plus souvent par l'intermédiaire de conversation téléphonique ou internet.

L'Institut d'Anchin étant l'un des dix sept établissements ayant été sélectionné pour la semestrialisation, la participation au Programme ne fera que renforcer l'internationalisation de l'étudiant et du BTSA TC.

Des recherches systématiques de partenariats privilégiés avec des régions géographiques seront effectuées.

L'Institut d'Anchin va également pouvoir développer les cinq dispositifs de l'Europass : le Supplément au Diplôme, le CV européen, le passeport de langues, l'Europass mobilité et le Supplément au certificat.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

A l'Institut d'Anchin, le BTSA TC rend obligatoire un voyage d'étude tous les deux ans qui peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Nous avons effectué cette année ce voyage en Tchéquie et en Pologne.

Ceci est un élément supplémentaire d'ouverture à l'étranger de nos étudiants.

Notons également que l'Institut d'Anchin a mis en place un partenariat avec l'ISCID-CO, Ecole de Commerce International, pour que nos étudiants puissent intégrer une troisième année d'étude à l'étranger.

Avant donc la semestrialisation il y avait déjà une volonté de l'établissement d'établir des projets de coopération européenne. Cela est un choix de l'établissement et fait partie intégrante du projet d'établissement.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'Institut d'Anchin a toujours eu une politique de qualité dans ces enseignements. Au niveau du suivi et de l'encadrement des étudiants, les résultats aux examens l'ont attesté depuis de nombreuses années. Pour rappel 100% des effectifs ont été diplômés ces deux dernières années. Dans le cadre de la semestrialisation nos étudiants ont tous validé leur premier semestre.

L'Institut d'Anchin essaye aujourd'hui d'améliorer encore plus l'ouverture sur l'international mise en place depuis 1989, le Programme Erasmus pourra nous aider à améliorer également l'ouverture culturelle de nos étudiants pour rendre plus performant leur projet personnel et professionnel. Il en va de même pour le personnel de l'Institut d'Anchin. Au sein de l'équipe BTSA TC de l'Institut d'Anchin, deux de nos enseignants ont effectué une mobilité étudiante avec le Programme Erasmus et nous avons également un enseignant d'origine libanaise trilingue.

Grâce à cette mobilité qu'elle soit à des fins d'études ou de stage, l'étudiant ne sortira que plus fort de cette expérience. Ils vont acquérir une plus grande ouverture d'esprit et de réelles capacités d'adaptation et d'autonomie, leurs compétences linguistiques se verront améliorées également.

Le Supplément au Diplôme, le CV européen ou encore le supplément au certificat viendront appuyer les capacités et compétences que l'étudiant aura acquis au cours de cette mobilité grâce à la validation des crédits ECTS. Cette expérience contribuera fortement à l'employabilité de nos jeunes étudiants, en effet une expérience à l'international est un critère important de recrutement pour les entreprises. Depuis la création du BTSA TC à L'Institut d'Anchin, les stages en entreprises s'effectuaient en priorité en pays anglophones, avec le Programme Erasmus nos étudiants pourront rejoindre tous les pays adhérents au Programme.

Vu le contexte économique et social du bassin du douaisis, les bourses attribuées dans le cadre du Programme aideront les étudiants défavorisés à effectuer dans les mêmes circonstances que les autres, la période de stage ou la mobilité à l'étranger. A l'Institut d'Anchin, 40% de nos étudiants sont boursiers. L'Institut va pouvoir diversifier ses partenariats avec d'autres entreprises et établissements d'enseignement supérieur. Nous allons nous engager à privilégier les partenariats avec les entreprises étrangères y compris en France par rapport au secteur du BTS. Les partenariats stratégiques sont très importants pour les étudiants comme pour le personnel tant au niveau linguistique, culturel que professionnel. Il est aussi à noter que les régions peuvent également avoir un rôle très important pour les mobilités puisqu'elles ont un rôle actif dans la promotion de la mobilité en soutenant les mobilités sortantes. En effet les régions octroient des bourses aux étudiants en mobilité Erasmus sortante.

L'Institut d'Anchin s'engagera à améliorer l'efficacité du Programme en respectant sa gouvernance et son financement.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Signature

E. Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat

- certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires
- déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations
- déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne

Lieu: Pecquencourt Nom: FAYE FREDERIC Date (jj/mm/aaaa): 14/05 2013

☒ J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données "HYPERLINK"

Signature **originale** du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet **original** de l'établissement

INSTITUT D'ANCHIN
59146 PECQUENCOURT
Tél. 03.27.86.42.54